

La Lettre aux Adhérents



N°118
Juillet 2024

SOMMAIRE

Sanglier : déclaration obligatoire des prélèvements	4
Rappels règlementaires	6
Affiche d'ouverture et de clôture	7
Liste des droits de vote	7
Demande de plan de chasse	8
Boutique fédérale	10
Validation / Parrainage	12
Séance de confirmation	14
La journée Saint-Hubert	15
Gibier d'eau : agrainage / appelants	16
Formations.....	17
Piégeage	18
Domages dus à la prédation	19
Pacte de la Haie	20
Sensibilis'Haie	21
Observatoire et Centre de tir	22
Commande agenda et calendrier 2025.....	23
Bécasse, retour obligatoire des prélèvements	24
ChassAdapt	25

PIÈCES JOINTES

Pour accéder aux pièces jointes,
cliquez sur le bouton «TÉLÉCHARGER
LE DOCUMENT» de l'article concerné
(visuels ci-dessous)

TÉLÉCHARGER
LE DOCUMENT



AGENDA

DANS LES 7 JOURS DU PRÉLÈVEMENT D'UN SANGLIER : Déclaration obligatoire via l'Espace Adhérents Territoire

AVANT DE CHASSER : Déclaration d'agrainage gibier d'eau

15/16 août : les bureaux de la Fédération seront fermés

AVANT le 1^{er} SEPTEMBRE : Commande agenda et calendrier

AVANT le 30 SEPTEMBRE : Relevé annuel de piégeage

AVANT le 15 SEPTEMBRE : Pacte de la Haie / Sensibilis'Haie

AVANT le 15 DECEMBRE : Mise à jour de votre territoire

AVANT le 31 DECEMBRE : Création du compte SIA

**Présenté lors
de notre AG
d'avril,
regardez le
compte-rendu
d'activité !**

**BONNES
VACANCES & BONNES
OUVERTURES !**

DÉCLARATION OBLIGATOIRE DES PRÉLÈVEMENTS "SANGLIER"

Les dégâts de grand gibier sur les cultures et prairies françaises sont en augmentation importante depuis 10 ans et atteignent aujourd'hui dans de nombreux départements un niveau tel que l'équilibre financier des fédérations départementales des chasseurs risque d'être compromis pour de nombreuses fédérations.

Conscient de cette réalité, le gouvernement a mis en place un appui financier assorti du respect d'un protocole d'accord signé entre les différentes organisations agricoles et la FNC.



Ce protocole impose :

- Mise en place obligatoire d'une contribution territoriale.
✓ Déjà en place en Loire-Atlantique.
- Extension de la période de chasse au sanglier à l'approche ou à l'affût au mois d'avril et mai sur autorisations (via démarches simplifiées DDTM).
✓ Déjà en place en Loire-Atlantique.
- Suivi des prélèvements de sangliers hebdomadaires à l'échelle de chaque territoire.
MISE EN PLACE À COMPTER DU 1^{ER} JUIN 2024.

L'obligation du bilan hebdomadaire des prélèvements de sangliers à l'échelle de chaque territoire impose l'enregistrement de chaque sanglier prélevé dans un délai maximum de 7 jours après son prélèvement via l'espace adhérent territoire.

Retrouver la
procédure
en image !



Pour résumer, cette démarche est à réaliser :

- obligatoirement,
- uniquement par le responsable du territoire,
- via l'espace adhérents territoire,
- pour chaque prélèvement (1 sanglier = 1 saisie)
- dans un délai de 7 jours après le prélèvement.

C'EST UNE OBLIGATION DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE GESTION CYNÉNETIQUE.

RAPPELS RÉGLEMENTAIRES

PMA par jour et par chasseur



20 pigeons



5 canards colverts



10 bécassines
des marais



3 bécasses
dans la
limite de 6
par semaine
calendaire et
de 30 oiseaux
par an.



10 canards
en cas
d'agrainage
(dont 5
canards
colvert
maxi)

Battue organisée



La matérialisation
de l'angle des 30° est
obligatoire pour les
chasseurs postés.

Le port du gilet
fluorescent, de
préférence orange,
est obligatoire pour
tous les participants.

Sanglier



L'agrainage
est interdit

Les bénéficiaires d'un bracelet «chevreuil» peuvent tirer sanglier et renard suivant les conditions de l'arrêté.

Rien ne vous oblige à réaliser votre plan de chasse sélectif (tir d'été) pendant l'ouverture anticipée ; vous avez, comme les années précédentes, jusqu'au 28 février 2025 pour le réaliser.

AFFICHE

Les adhérents à jour de cotisation reçoivent cette affiche par courrier.



LISTE DES DROITS DE VOTE

POLICE DE LA CHASSE



NORD-OUEST

Jean-Christophe PENEAU
06.87.43.47.26

NORD-EST

Mélanie GIRAUD
06.82.27.23.96

SUD-LOIRE

Nicolas DELATTRE
06.33.24.61.01

02.51.25.07.87

PLAN DE CHASSE & PLAN DE GESTION SANGLIER

Cartographie (SIG)

Pour nous permettre de traiter vos demandes de plan de chasse dans les meilleures conditions, veuillez nous transmettre vos demandes de modification de territoire **AVANT LE 15 DÉCEMBRE 2024**, pour les attributions de la campagne 2025/2026.

Attention, aucune demande ne sera traitée hors délai et sans justificatif de droit de chasse.

CONTACT

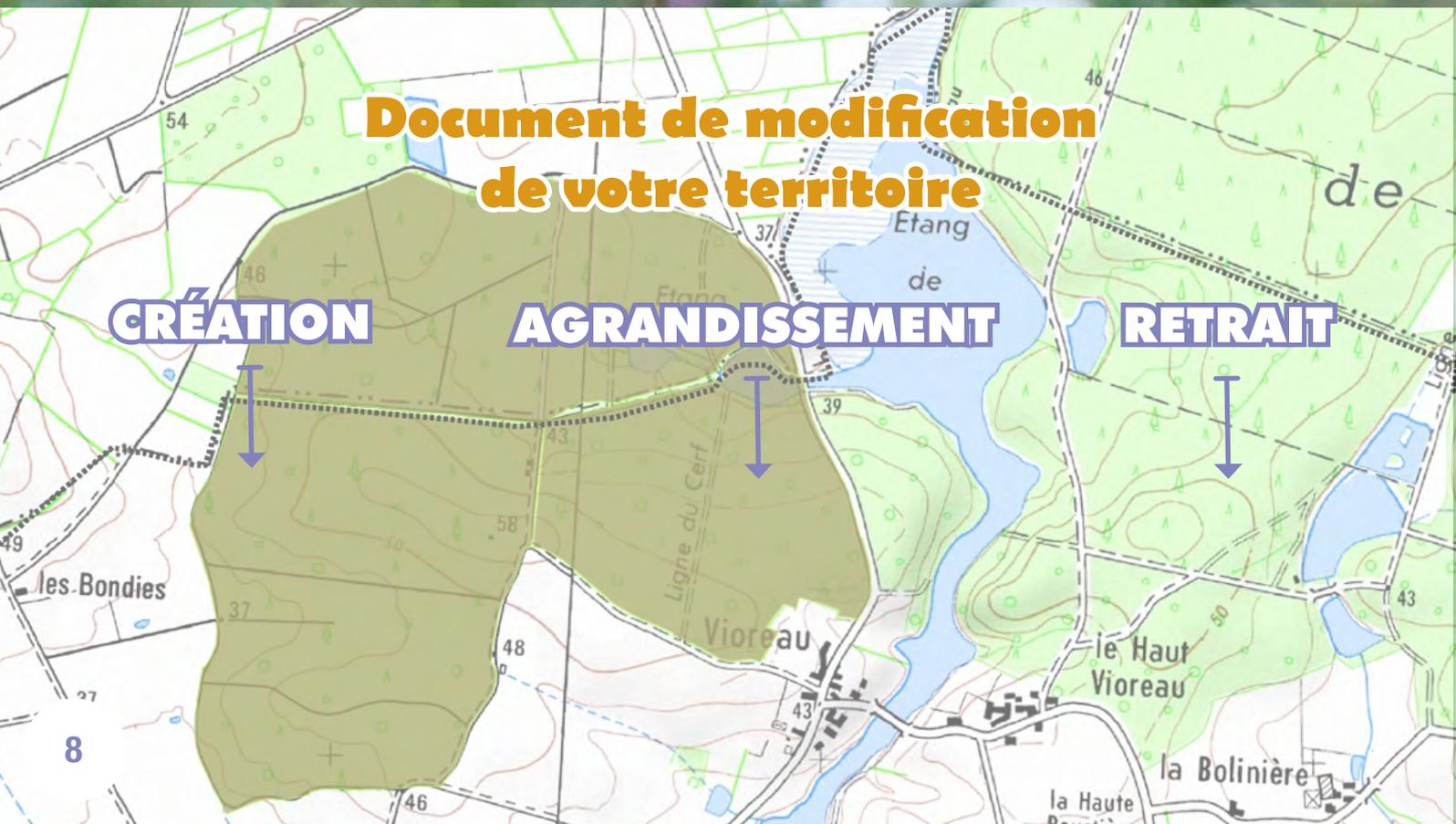
secrétariat du
service technique
02.40.89.94.81
emalle@chasse44.fr

Document de modification de votre territoire

CRÉATION

AGRANDISSEMENT

RETRAIT





BOUTIQUE

La Fédération propose à ses adhérents
des articles à prix coûtant.

JALONS



12 € LES 10

PIQUETS 30°



15 € LES 30

REGISTRE DE BATTUE



8 €

Fédération des Chasseurs de Loire-Atlantique
12 bis, boulevard François Blanche - 44204 Nantes CEDEX 2

SAC DE VENAISON



9 € LES 25
18 € LES 50
36 € LES 100

ETC...

Vendus par paquet de 25.

PANCARTE «CHASSE EN COURS»



5,20 €



LA VALIDATION EN LIGNE FAIT PEAU NEUVE

VALIDEZ VIA UN PC !

La FNC travaille à résoudre un bug sur SMARTPHONE et TABLETTE .



Comme d'habitude, rendez-vous sur
www.chasse44.fr pour valider votre permis.

1 CRÉATION DE VOTRE COMPTE

Le nouveau site de validation nécessite de créer un compte pour se connecter la première fois.

Sur le nouveau site, cliquez sur «S'inscrire maintenant» et suivez les instructions.

Scannez le QR CODE pour voir comment créer son compte !



2 VALIDATION DE VOTRE PERMIS

Une fois inscrit, si vous le souhaitez, prenez votre validation pour la saison 2024-2025.

Scannez le QR CODE pour voir comment prendre une validation!



ASSISTANCE

**CONTACTER
GUILLAUME
02.40.89.94.84**

validation@chasse44.fr



Fédération des Chasseurs de LOIRE-ATLANTIQUE

PARRAINAGE 2024-2025

86€²⁰
OFFERTS
Conditions au verso

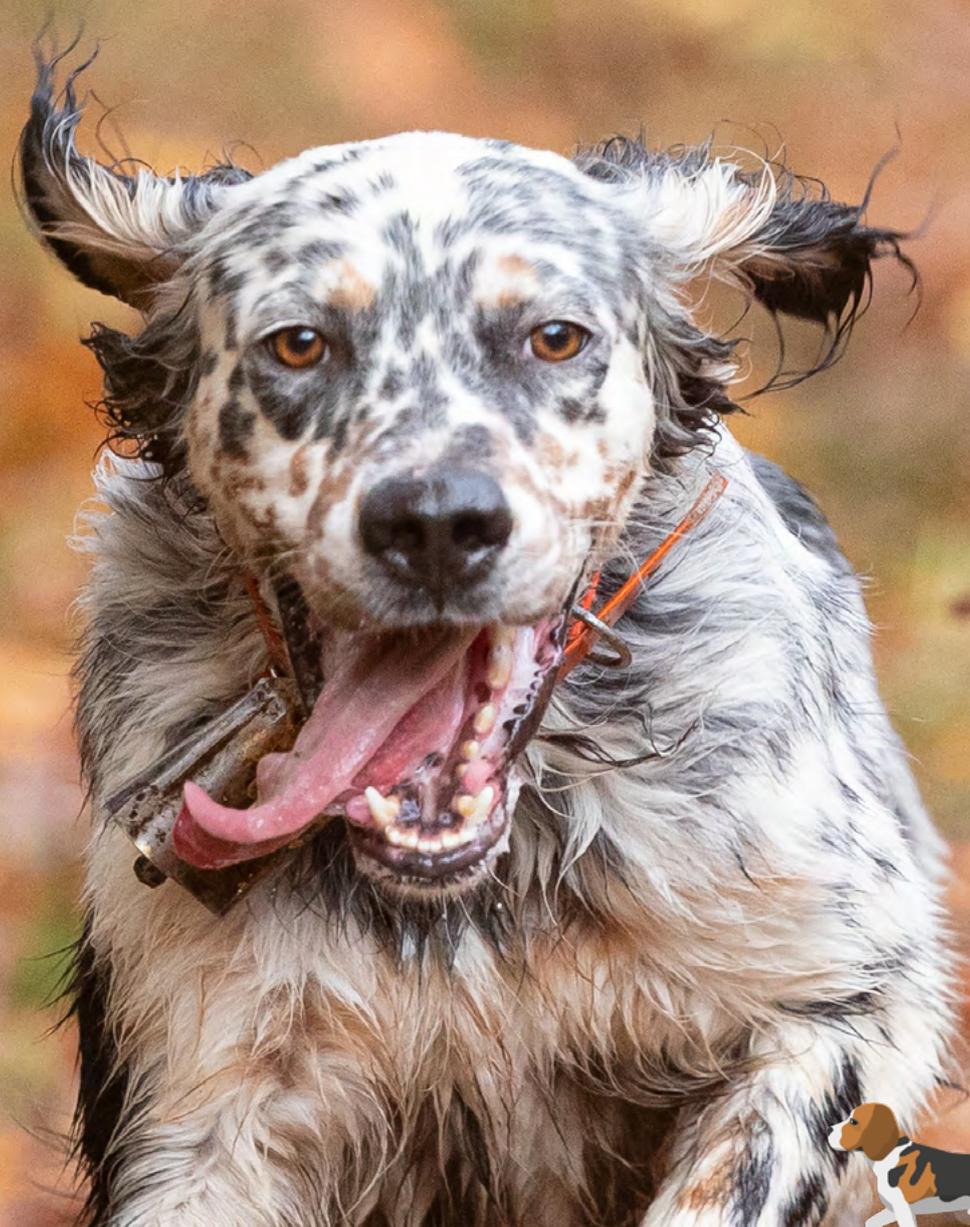
PARRAINEZ
UN ANCIEN CHASSEUR
N'AYANT PAS CHASSÉ
DEPUIS 3 ANS.

43,10 €
au filleul

+

43,10 €
au parrain

SÉANCE DE CONFIRMATION



Une séance de confirmation pour votre chien de chasse est organisée en partenariat avec l'Association Canine Territoriale St-Hubert de l'Ouest.

Rendez-vous le mercredi 25 septembre 2024 dans notre Centre de formation cynégétique de JOUÉ/ERDRE.

Inscription sur le site <https://www.cedia.fr/>



La Journée Saint-Hubert

La Journée St-Hubert se tiendra le 26 octobre à BOUVRON *.

Rendez-vous à 8h00, salle des associations (ancienne minoterie).

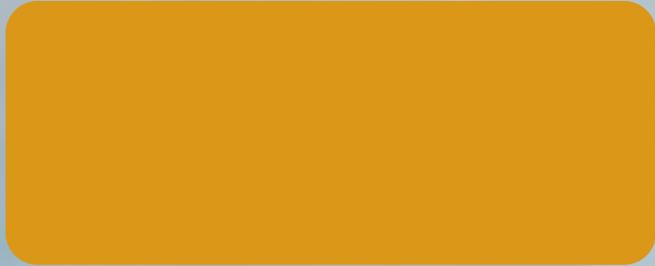
Inscrivez-vous avant fin septembre auprès d'Yvan RICHARD :
02.40.57.20.37 ou 06.11.83.93.94 - yvanrichard@me.com

Inscription gratuite pour les femmes et pour les détenteurs d'un permis de chasser de moins de 5 ans.

** Sous réserve des mesures sanitaires grippe aviaire en vigueur.*



GIBIER D'EAU



La déclaration des **APPELANTS** est annuelle et obligatoire. Elle précise votre catégorie de détention.





FORMATION

RESPONSABLE DE TERRITOIRE CYNÉGÉTIQUE



La nouvelle formation à destination des responsables de territoire (**hors ACCA**) aura lieu le

JEUDI 3 OCTOBRE 2024

8h45 - Siège de la FDC 44 à NANTES.

Le nombre de participants est de 16 (2 inscriptions maximum par territoire de chasse).

Le déjeuner vous sera offert par la Fédération.

Celle-ci se déroulera de 9h00 à 16h30, les thèmes abordés seront les suivants :

- La Fédération et ses missions,
- La création et le fonctionnement d'une association,
- Le rôle et les responsabilités du Président,
- La gestion administrative de votre territoire.

Inscription par mail à nbattais@chasse44.fr en précisant votre numéro d'adhérent et le(s) nom(s) et fonction du (des) participant(s).

Infos/Inscription

Nathalie BATAIS

02.40.89.33.88

nbattais@chasse44.fr

PIÉGEAGE



Le relevé annuel de piégeage (bilan des prises réalisées entre le 1er juillet 2023 et le 30 juin 2024) doit être retourné à la Fédération **AVANT LE 30 SEPTEMBRE** par tous les piégeurs agréés ayant exercé ou non l'activité de piégeage.

En l'absence de prise ou d'inactivité, le bilan doit également être retourné et portera la mention néant. A défaut, vous vous exposez à la suspension de votre agrément pendant 5 ans par la Préfecture.

Tutoriel vidéo

**SAISISSEZ DIRECTEMENT
VOTRE RELEVÉ ANNUEL
DE PIÉGEAGE SUR VOTRE
ESPACE ADHÉRENTS
CHASSEUR INDIVIDUEL !**

**Relevé annuel
de piégeage**

INFOS/CONTACT

Mélanie GIRAUD
06.82.27.23.96
mgiraud@chasse44.fr

**Déclaration en mairie
tri-annuel de piégeage**

DÉCLARATION DE DOMMAGES DUS À LA PRÉDATION

Elle n'ouvre droit à aucune indemnisation mais justifie le classement des espèces sur la liste des ESOD. Cela permet le piégeage et la régulation à tir de ces espèces.

En cas de dégâts, chaque responsable de chasse, chaque chasseur doit, dès qu'il en a connaissance :

- les constater,
- remplir la déclaration et la retourner à la Fédération des Chasseurs, au plus tôt, photos et témoignages à l'appui si possible.

**Pour rappel,
le classement
nuisible**

**- 500 PRISES
- 10.000 €
DE DÉGÂTS**

**Merci de
joindre vos
éventuelles
photos**

PACTE DE LA HAÏE

DEMANDE AVANT LE 15 SEPTEMBRE !

La FDC 44 a répondu à l'appel à projet «Pacte de la Haie» annoncé par le Ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire et la Secrétaire d'état chargé de la biodiversité afin d'aider les responsables de chasse à aménager et façonner leur territoire.

Ce pacte vise à restaurer la biodiversité dans les milieux agricoles tout en

valorisant les produits des haies. Ces dernières sont essentielles pour la préservation de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique.

Objectif : un gain net de 50 000 km de haies d'ici 2030.

A l'occasion de la **SAINTE-CATHERINE**, la FDC vous accompagne pour concrétiser vos projets de plantation, vous sensibiliser et vous accompagner à la

gestion durable des haies.

Si vous souhaitez obtenir l'aide et une prise en charge de votre Fédération pour la réalisation de vos projets de plantation, je vous invite à compléter la demande ci-dessous.

INFOS/CONTACT

Patrice LECOMTE

06.87.09.88.33

plecomte@chasse44.fr

SENSIBILIS'HAIE



DEMANDE AVANT LE 15 SEPTEMBRE !

Portée par la Fédération Nationale des Chasseurs et cofinancée par l'Office Français de la Biodiversité, l'opération Sensibilis'haie s'adresse à toutes les **COMMUNES RURALES** du département pour y favoriser l'implantation de haie.

- Haie d'une longueur de 50m.
- Composée d'essences variées adaptées au contexte local.
- Plants fournis gratuitement à chaque commune en échange de leur engagement à la bonne gestion et la préservation de la haie.
- Kit de plantation livré avec un panneau pédagogique afin de promouvoir les haies et de mettre en avant leurs intérêts et leur fonction.

Chaque commune intéressée peut se faire connaître auprès de la Fédération des Chasseurs de Loire-Atlantique. Elle recevra un soutien logistique et une aide technique pour la mise en place du chantier.

Ce projet est également une façon de matérialiser, par une action commune au service de la biodiversité, les liens

qui existent déjà dans beaucoup de communes avec les chasseurs. L'an passé, 4 communes ont bénéficié des kits et de l'accompagnement de la Fédération.

N'hésitez pas à communiquer cette information aux élus de votre commune.



INFOS/CONTACT

Patrice LECOMTE

06.87.09.88.33

plecomte@chasse44.fr



COMMANDES AVANT LE 1^{ER} SEPTEMBRE

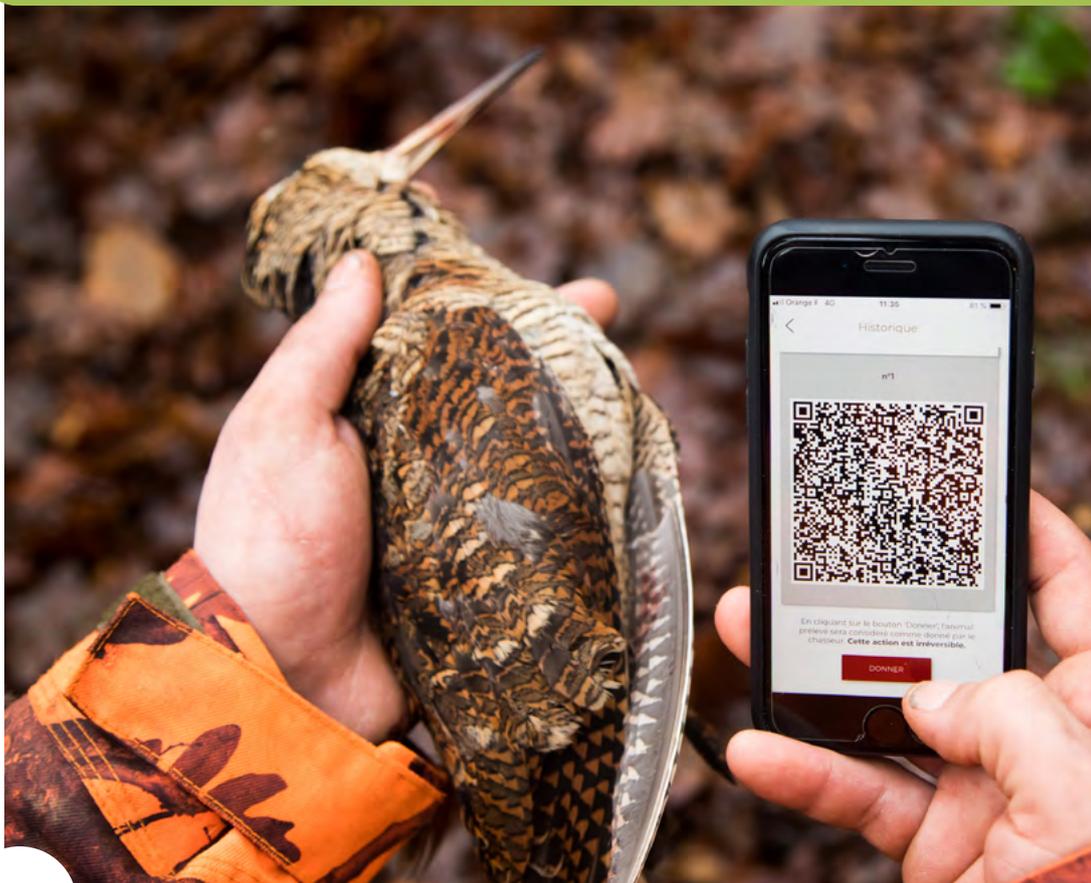
TERRITOIRE

CARNET DE PRÉLÈVEMENT BÉCASSE

Carnet Numérique ou papier

Que vous ayez ou non effectué un prélèvement, vous devrez **OBLIGATOIREMENT** nous informer de vos prélèvements en fin de saison.

A défaut, vous ne pourrez en obtenir un pour la saison prochaine.



Pour ne plus avoir à saisir vos prélèvements (même bredouille), nous vous conseillons fortement d'utiliser l'application Chassadapt !

DÈS L'OUVERTURE DE LA SAISON

SUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME,

je participe

À LA COLLECTE DE DONNÉES

sur les prélèvements

Cette collecte de données ne se substitue pas aux enquêtes dans votre département et aux obligations de déclarations de prélèvement sur l'application

CHASSADAPT

Je télécharge
et les déclare
sur **ChassAdapt**



DISPONIBLE SUR
Google Play



Disponible sur
App Store



Avec ChassAdapt

Participez au suivi des Populations d'oiseaux

La FNC innove!

L'intelligence
artificielle au service
d'une chasse durable
et responsable



Simple et rapide, l'application **ChassAdapt** permet de déclarer tous vos prélèvements en temps réel et de collecter des données scientifiques sur la dynamique des populations.

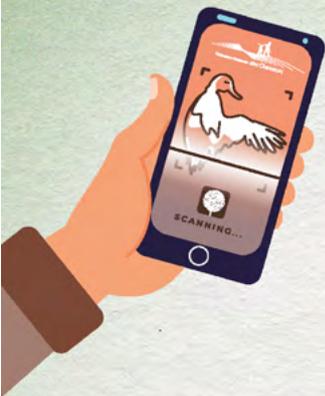


Comment ça marche ?

- 1** Déclarez votre prélèvement avec l'application ChassAdapt sur votre smartphone
- 2** Si l'appli le propose, photographiez l'oiseau
- 3** Un algorithme d'intelligence artificielle déterminera l'âge et le sexe de l'oiseau, à partir de la photo
- 4** Selon l'espèce :
 - Résultats en quelques heures ! Vous recevrez une notification
 - Bilan en fin de saison



Pour tout savoir, consultez notre page web et nos tutos sur :
www.chasseurdefrance.com/autowing/



La fiabilité des résultats dépend de la qualité de vos photos !



« Le saviez-vous ? »

L'algorithme d'intelligence artificielle (IA) « regarde » les photos pour déterminer le sexe et l'âge à partir de caractéristique comme la couleur du plumage ou du bec

Comment faire une photo de qualité ?

- 1 Le plumage propre et lissé
- 2 Une bonne luminosité
- 3 Un seul oiseau par photo
- 4 Une photo nette
- 5 Prendre exemple sur la silhouette proposée par l'application



Si la photo est mal cadrée, floue, etc., vous pouvez la refaire



Si la photo vous convient, vous pouvez la valider

Déployez l'aile, l'IA enlèvera vos doigts !



À quoi ça sert ?



Les proportions entre les jeunes et les adultes et entre les mâles et les femelles sont des indicateurs du renouvellement des populations. Ils sont indispensables à une gestion durable des espèces.



Grâce à vos photos, l'algorithme s'améliore et vous participez activement à la connaissance des espèces chassables, Merci !



Vous n'avez pas encore installé ChassAdapt, suivez ce guide : www.chasseurdefrance.com/chassadapt/

ChassAdapt ne se substitue pas aux déclarations obligatoires (sauf pour le PMA Bécasse) : pensez à déclarer vos prélèvements de huttes, DPM, etc. en suivant la réglementation. Les déclarations sur ChassAdapt sont possibles pendant la période d'ouverture de la chasse de l'espèce, mais des restrictions locales peuvent s'appliquer. Pour en savoir plus, contactez votre fédération départementale.



Fédération Nationale des Chasseurs



Opération nationale

J'♥ LA NATURE PROPRE

Bilan 2024

16 000 m³
de déchets collectés

= 1 terrain
de foot sur 1,6 m
de hauteur

140 000

Participants
dont 40 000
enfants



3 200
Points de
collecte

92
Départements
participants

Les déchets insolites



Le site internet dédié à l'opération est disponible à cette adresse :

www.jaimelanaturepropre.fr



#J♥LNP



Conception graphique : Cassiopée Graphisme RCS de Nanterre 789 493 780 Ne pas jeter sur la voie publique